

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2016

---

## RÉFORME DE LA PRESCRIPTION EN MATIÈRE PÉNALE - (N° 2931)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par  
M. Tourret, rapporteur

-----

#### ARTICLE PREMIER

I. - À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« commis sur des mineurs »

les mots :

« , lorsqu'ils sont commis sur des mineurs, ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 11.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.